



LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE des poissons migrateurs en Bretagne

n°11 Avril 2022

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

Colloque SAMARCH



Bretagne Grands Migrateurs (BGM), en partenariat avec Seine Normandie Migrateurs (SEINORMIGR), a le plaisir de vous annoncer le colloque international SAMARCH « SAUMON et TRUITE DE MER - DES OUTILS SCIENTIFIQUES AU SERVICE DE LEUR PROTECTION » qui se tiendra les 17 et 18 mai 2022 à Pléneuf-Val-André.

Il s'agira de restituer les premiers résultats du programme de recherche mais également de faire le point sur l'état d'avancement des connaissances en mer et en estuaire, des plans de gestion et de la réglementation qui existent dans le domaine maritime.

Pour en savoir plus :
<https://bit.ly/3ssL6ab>



Signalez un saumon mort ou malade pour nous aider à les préserver !

Suite aux mortalités importantes de saumons survenues sur le Trieux au printemps 2021, BGM assure le suivi des mortalités de saumons dans le cadre du COGEPOMI. Avec l'appui de l'association Santé Poissons Sauvages et des Fédérations de pêche de Bretagne, un formulaire en ligne a été réalisé visant à recueillir les observations des pêcheurs (et des curieux de la rivière !) de saumons malades ou morts sur les rivières bretonnes. Merci par avance pour votre contribution à ces travaux !

En savoir plus :
<https://bit.ly/3vpneWB>

Les poissons migrateurs s'exposent...

Pour emprunter l'exposition GRATUITEMENT lors de vos événements, contactez-nous : bretagne.grands.migrateurs@gmail.com.

Des totems pour vos expositions extérieures sont également disponibles.



Break Free !



La journée mondiale pour la libre circulation des poissons migrateurs, organisée le 21 mai 2022, est un événement mondial pour sensibiliser sur l'importance des cours d'eau à écoulement libre et les poissons migrateurs. En 2022, le thème retenu est Break free !

Si vous souhaitez participer, il vous suffit de vous inscrire à la manifestation, d'afficher la bannière sur le site et d'axer le message sur la migration des poissons migrateurs. BGM peut également vous accompagner dans votre démarche. N'hésitez pas à nous contacter.

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/3JYWMY3>



Les migrateurs sur le web

Retrouvez toute l'actualité des poissons migrateurs en Bretagne sur le site internet de l'Observatoire. Vous y découvrirez la situation des espèces migratrices, accédez aux données et rapports sur les poissons migrateurs et connaîtrez les acteurs de la gestion en faveur de la préservation de ces espèces.

Inscrivez-vous à notre newsletter à l'adresse : contact@observatoire.poissons.migrateurs.bretagne.fr et rendez-vous sur [notre page Facebook](#)

Les dernières parutions

L'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne met à disposition études, rapports, publications scientifiques... sur les poissons migrateurs à l'échelle de la Bretagne.

Accéder à l'espace de téléchargement :
<https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/etudes-et-suivis-sur-les-poissons-migrateurs-en-bretagne>

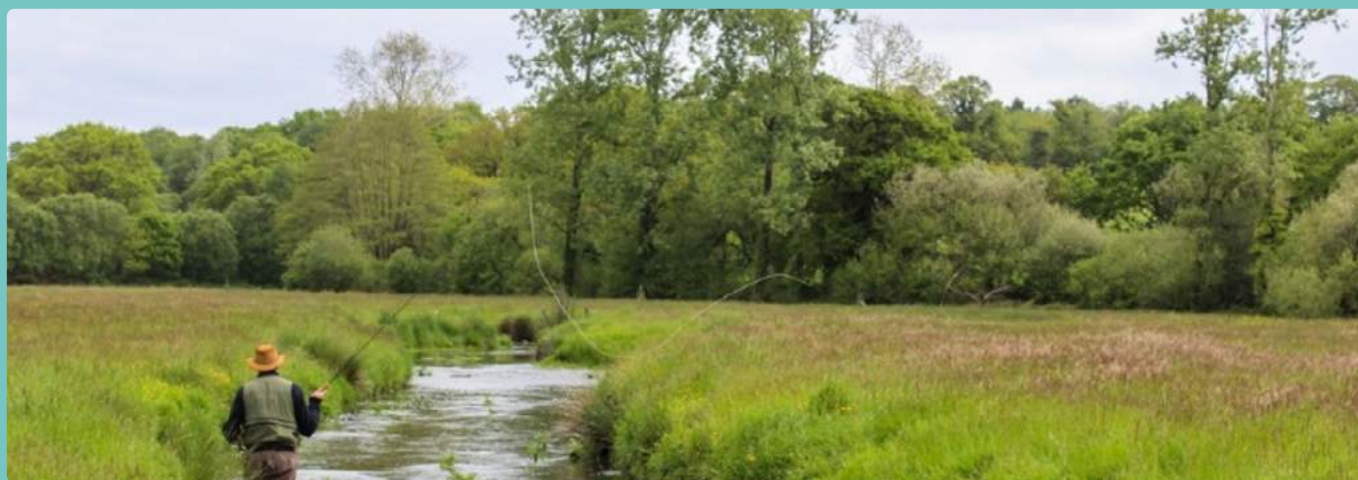


VERS UNE NOUVELLE RÉGULATION DE LA PÊCHE DU SAUMON SUR LES COURS D'EAU BRETONS ?

2^{ème} étape : une consultation pour une nouvelle stratégie de régulation de la pêche

En Bretagne, depuis 1996, la stratégie de régulation de l'exploitation par pêche repose sur la fixation conjointe d'une limite de conservation et d'un excédent prélevable par pêche pour chaque rivière à saumon de Bretagne. Ce dernier se traduit concrètement par un Total Admissible de Capture (TAC) décliné par âge de mer auquel s'ajoute une période d'autorisation de pêche. Bien qu'ayant eu de nombreux mérites, cette approche est sous tendue par une ambiguïté entre conservation des populations et maximisation de leur exploitation par pêche.

En 2015, les gestionnaires et scientifiques se sont mis d'accord pour lancer des travaux de révision de la stratégie de régulation de la pêche du saumon en Bretagne, projet appelé **RENOSAUM**.



Pêcheur à la mouche sur l'Aven © Pierre Rigalleau

La 1^{ère} phase des travaux de RENOSAUM (2017-2019) a consisté à établir de nouvelles limites de conservation. **Elles ont été définies comme étant le nombre de géniteurs qui permet de maîtriser le risque d'un faible recrutement**, lui-même défini relativement à la capacité d'accueil de chaque rivière. Cette dernière représente le nombre de tacons qui pourrait être produit en moyenne si le nombre géniteurs était toujours très important.

Les nouvelles limites de conservation retenues pour les cours d'eau bretons correspondent au nombre de reproducteurs nécessaire pour s'assurer qu'un recrutement en tacons inférieur à la moitié de la capacité d'accueil se produit seulement une année sur quatre.

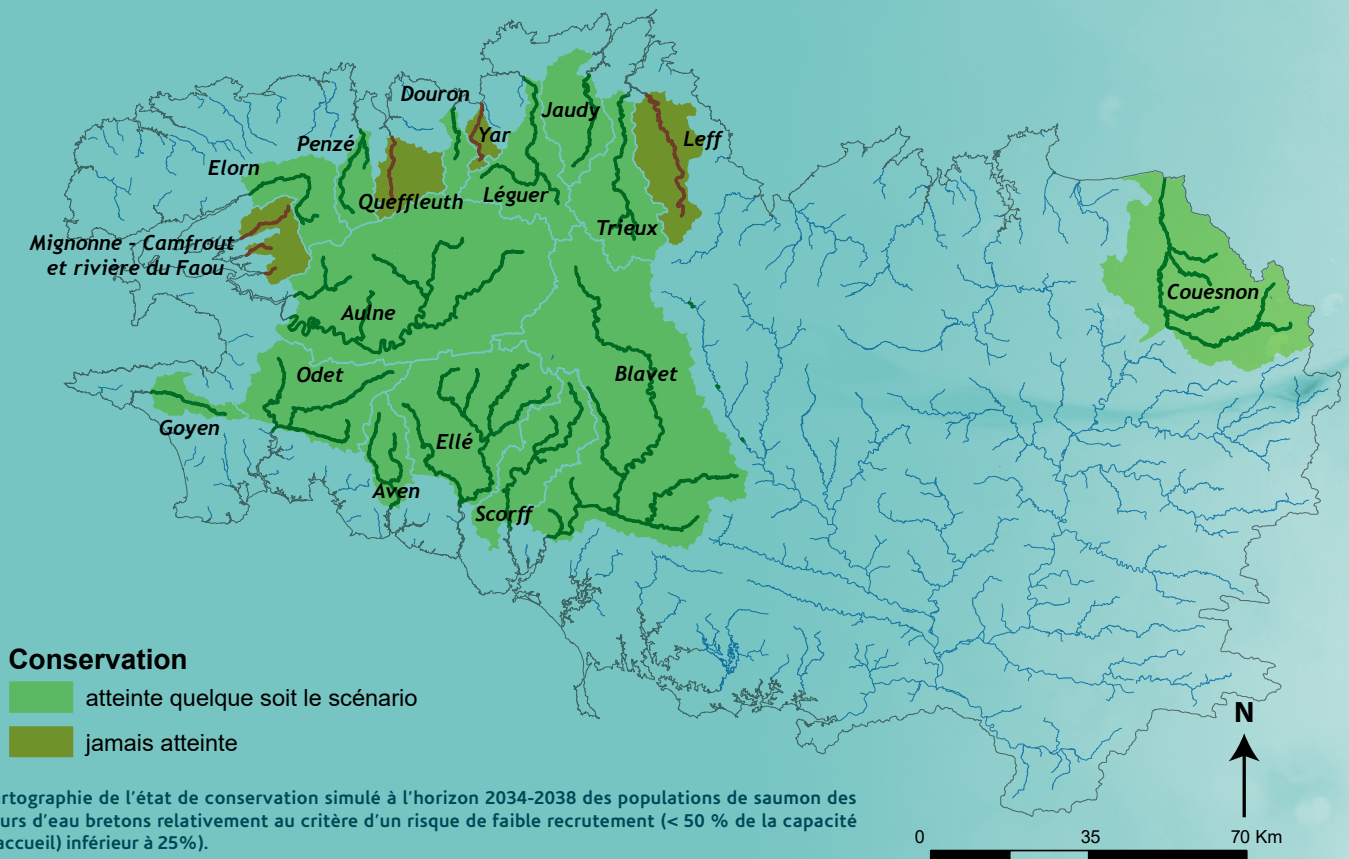
La 2^{ème} étape vise à revisiter le système de régulation de l'exploitation en privilégiant :

- Sa **simplification** de mise en œuvre pour le rendre plus compatible avec les moyens humains actuellement disponibles en matière de contrôle de l'exploitation par pêche ;
- Sa **robustesse** vis-à-vis des fluctuations naturelles imprévisibles à l'origine de la forte variabilité des populations de saumon, mais également des erreurs aléatoires de mise en œuvre inhérentes à tout système de gestion ;
- Sa **lisibilité** pour l'ensemble des acteurs, en particulier les pêcheurs, afin d'accroître son acceptabilité.

L'aboutissement de cette 2^{ème} phase se matérialise par une comparaison de 197 scénarios de régulation de l'exploitation du saumon pour chacune des 18 rivières bretonnes étudiées. L'approche a été contextualisée de façon très concrète en termes de mesures de contrôle et d'exploitation (TAC, fermetures anticipées, retards d'ouverture de la pêche).

Pour résumer les principaux enseignements de l'analyse comparative des scénarios de régulation de l'exploitation, on retiendra les points suivants :

- Pour 4 cours d'eau (Leff, Yar, Queffleuth et Mignonne-Camfrout-Le Faou), aucun scénario ne permet de respecter la conservation ;
- Pour les 14 autres cours d'eau, les conditions actuelles d'intensité de l'exploitation et de renouvellement des populations ne requièrent pas de contraintes d'exploitation des castillons au-delà des dates de pêche actuelles incluant une prolongation automnale ;
- Selon les cours d'eau, il convient de contenir l'exploitation des saumons de printemps plus ou moins fortement pour satisfaire à l'équilibre des prélèvements castillon / saumon de printemps ;
- Selon que la stabilité des prélèvements est considérée ou non comme un critère pertinent du point de vue de l'exploitation, les scénarios les plus performants relèvent uniquement d'une régulation par TAC ou peuvent inclure un contrôle par des dates de pêche plus restrictives que celles en vigueur actuellement.



A la lumière des éclairages fournis par le projet RENOSAUM, deux scénarios alternatifs de régulation de la pêche à la ligne du saumon sont proposés pour la Bretagne :

1^{er} scénario : Maintien d'un système de régulation par TAC pour les saumons de printemps. Ce premier scénario se décline comme suit :

- Pas de prélèvement par pêche autorisé pour les cours d'eau ne respectant pas la conservation (Leff, Yar, Queffleuth et Mignonne-Camfrout-Le Faou) ou n'ayant pas été évalués faute de données suffisantes (Gouët, Dourduff, Jarlot, Flèche, Aber Vrac'h, Aber Ildut, Aber Benoit et Belon),
- Nouveau TAC respectant la conservation, parmi les plus performants en termes de captures et ajusté au plus proche du TAC actuel pour les saumons de printemps (révision à la hausse ou à la baisse du TAC actuel selon la rivière),
- Date d'ouverture de la pêche : 2^{ème} samedi du mois de mars,
- Fermeture de la pêche pour les saumons de printemps au plus tard 15 juin (sous réserve de non atteinte du TAC avant cette date),
- Pêche des castillons sans TAC et avec prolongation automnale jusqu'au 15 octobre.

2^{ème} scénario : Système de régulation par dates de pêche. Ce deuxième scénario se décline comme suit :

- Pas de prélèvement par pêche autorisé pour les cours d'eau ne respectant pas la conservation ou n'ayant pas été évalués faute de données suffisantes,
- Suppression des TAC,
- Date d'ouverture de la pêche : 2^{ème} samedi du mois de mars,
- Date de fermeture de la pêche au saumon de printemps respectant la conservation et ajusté au plus proche des dates actuelles différenciée selon 4 groupes de cours d'eau : au 30 avril, au 15 mai, au 31 mai ou au 15 juin,
- Pêche des castillons sans TAC et avec prolongation automnale jusqu'au 15 octobre.

Il n'est pas envisagé de modifier les autres règles de gestion de la pêche du saumon c'est-à-dire :

- L'obligation de marquer et de déclarer les captures au CNICS,
- L'autorisation de la pêche du saumon uniquement sur les cours d'eau à saumon (avec des ouvertures différenciées selon les parties basses et hautes),
- Le respect d'une taille minimale de capture.

Calendrier de la consultation

Une réunion régionale a été organisée le 17 mars 2022 à Pontivy pour restituer les travaux menés dans le cadre de RENOSAUM et plus particulièrement l'analyse comparative des scénarios possibles de régulation de la pêche. Cela a été l'occasion de recueillir les premières réactions des instances de la pêche de loisirs, et de répondre aux questions pour permettre aux acteurs de s'approprier les éléments ayant amenés aux propositions finales de deux scénarios alternatifs.

Une phase de consultation en ligne est en cours jusqu'au 8 mai. Elle permet aux acteurs d'exprimer leur position sur les scénarios présentés, et de transmettre des propositions d'ajustements, qui devront être dûment justifiées.

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/3M48p1P>

Pour en savoir plus sur la méthode du TAC : <https://bit.ly/3tfcJhd>

Pour en savoir plus sur la phase 1 de RENOSAUM : <https://bit.ly/3su1Fm5>



EN DIRECT DES DÉPARTEMENTS...

Côtes d'Armor

L'intégration de la problématique des poissons migrateurs dans le DOCOB NATURA 2000



Trois sites Natura 2000 des Côtes-d'Armor se dotent de documents d'objectifs. Réactualisés (Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy - Cap-Fréhel) ou initiés (Baie de Lancieroux, de l'Arguenon, archipel de Dinard et Saint-Malo, Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches), ces documents d'objectifs intègrent les enjeux poissons migrateurs sur ces territoires.

Menée en concertation avec les acteurs locaux, experts scientifiques et services publics, la rédaction de ces documents a pour objectif de définir une gestion ambitieuse pour la préservation des espèces et de leurs habitats. Aloses, lamproies, lamproies et saumons font donc l'objet d'une attention particulière sur ces sites.

La méthode est construite en trois temps : après un diagnostic initial du territoire, les membres du comité de pilotage des sites Natura 2000 s'interrogent aujourd'hui sur les objectifs de conservation puis envisageront conjointement les actions à mener. Plusieurs groupes de travail seront organisés dans l'année sur ces sujets. Intéressés ? Vous pouvez demander à y participer en écrivant à pauline.blanchard@ofb.gouv.fr

Auteur : Pauline Blanchard, OFB

Ille-et-Vilaine

Suivi par flottang des marais doux de Dol de Bretagne



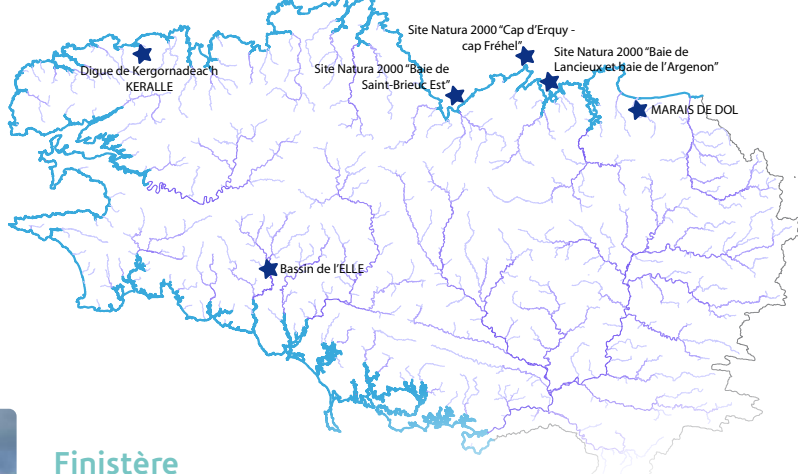
Légende (de gauche à droite) : flottangs mis en place dans le marais de Dol ; relève de flottang ; civelles et anguilles capturées dans le flottang

La Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine mène depuis 2018 un suivi du recrutement en jeunes anguilles sur 4 petits fleuves côtiers des Marais de Dol de Bretagne, afin d'évaluer l'efficacité des travaux d'amélioration de la continuité réalisés sur les ouvrages à la mer au niveau de la Baie du Mont-Saint-Michel.

La méthode de captures passives des « Flottangs » (feuilles de géotextiles immergés dans lesquels les individus viennent s'abriter) s'est avérée particulièrement efficace pour échantillonner les jeunes anguilles, dans ces zones de marais inadaptées aux méthodes classiques. Les résultats, particulièrement encourageants, ont montré une nette hausse du nombre d'anguilles capturées dès la première année suivant les travaux.

Le suivi se poursuit jusqu'en 2022 afin de confirmer l'amélioration de la colonisation des cours d'eau côtiers par les anguilles.

Auteur / crédits photos : Gwenaél Artur, FDAAPPMA 35



Finistère

Rétablissement de la continuité écologique au niveau de la digue de Kergornadeac'h sur le Kerallé



Le Kerallé est un cours d'eau côtier du Finistère Nord où viennent se loger truites de mer et anguilles. En 2019, l'arasement de la digue de Kergornadeac'h a débuté avec pour méthode l'abaissement progressif. Une phase d'abaissement a eu lieu en 2019, deux en 2020 et une en 2021. C'est après chaque phase que le cours d'eau s'incise peu à peu dans les sédiments de l'ancien plan d'eau.

La côte de la digue a été abaissée de plus de 6m depuis le début des travaux. Le cours d'eau en amont retrouve peu à peu son dénivelé naturel et ses chaos caractéristiques. Une dernière phase de finitions aura lieu au printemps de cette année.

Le Syndicat Mixte de l'Horn, assisté du Bureau d'études Géolithe, mène cette opération avec les participations financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Communautés de Communes du Haut Léon et du Pays de Landivisiau, la Région Bretagne, l'AAPPMA de St Pol de Léon ainsi que du propriétaire de l'ouvrage.

Auteur / crédits photos : Youenn Ollivier, SM Horn

Morbihan

Une opération test de restauration de la productivité des radiers à saumons sur le bassin de l'Ellé



Embâcle sur radier : la mesure de la hauteur de sable permet de mesurer les conséquences de l'absence de gestion des embâcles sur les zones de production de jeunes saumons

Les arbres tombés en travers du cours d'eau perturbent les écoulements et ont un impact très important sur les habitats des saumons, notamment par un fort colmatage et ensablement des fonds. Quand cela se produit sur les radiers, cela diminue sensiblement leur productivité.

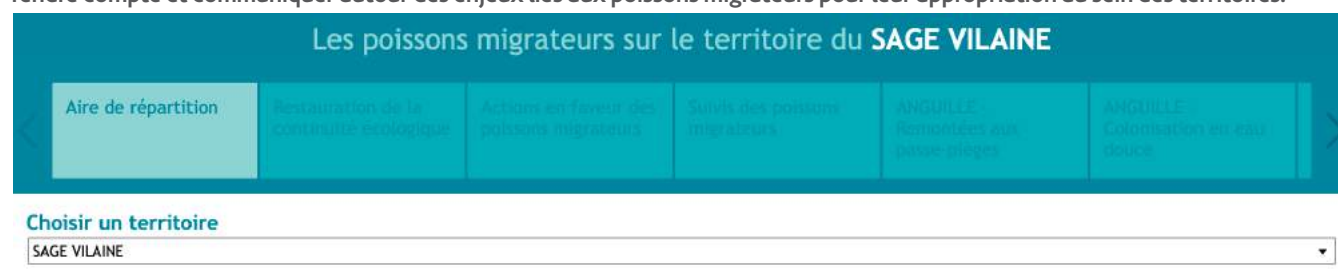
En partenariat avec la Fédération Nationale de Pêche, le Conseil Départemental du Morbihan et les AAPPMA, mais sans l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui ne finance plus les opérations d'entretien et de restauration de la ripisylve, la Fédération de Pêche 56 a mené en septembre 2021 une opération test de réouverture de radiers sur le bassin de l'Ellé.

Sur plusieurs affluents, des embâcles barrages ont été sortis de l'eau. Des mesures de la hauteur du colmatage ont été effectuées afin d'évaluer l'ampleur de l'ensablement avant travaux et seront reconduites après travaux. Des pêches électriques d'indices d'abondance de saumons ont aussi été menées ; elles seront à nouveau menées en 2022 afin de mesurer la différence de productivité en jeunes saumons des radiers réouverts.

Auteur / crédits photo: Anne-Laure Caudal, FDAAPPMA 56

LE TABLEAU DE BORD DES POISSONS MIGRATEURS A L'ECHELLE DES TERRITOIRES

Dans le cadre de l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne, BGM a réalisé un outil interactif à destination des Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) : le tableau de bord des poissons migrateurs. Cet outil vise à porter à connaissance, rendre compte et communiquer autour des enjeux liés aux poissons migrateurs pour leur appropriation au sein des territoires.



Concrètement, à quelles questions peut-il répondre ?

Depuis 1994, de nombreuses données relatives à l'amélioration des connaissances et au suivi des populations de poissons migrateurs sont collectées sur les cours d'eau bretons principalement par les fédérations de pêche de Bretagne, mais également l'INRAe, le MNHN, l'EPTB Vilaine et d'autres collectivités, ... Le tableau de bord des poissons migrateurs rassemble toutes les données disponibles sur les poissons migrateurs et permet de connaître en un coup d'œil quels sont les poissons migrateurs présents sur un territoire, quelle est la situation et la tendance de leur population ou encore quelles actions en faveur de ces espèces ont été mises en place !

A qui est-il destiné ?

Le tableau de bord des poissons migrateurs s'adresse en premier lieu aux structures porteuses de SAGE, mais rien n'empêche les porteurs de contrats territoriaux, les gestionnaires d'espaces naturels, les bureaux d'études, les collectivités, ... d'utiliser cet outil ! D'ailleurs, le choix de l'échelle d'analyse (bassin, communautés de communes, ...) pourrait être une évolution envisagée dans les prochaines années s'il émerge une forte demande.

Comment l'utiliser ?

Il se structure autour de 5 axes :

- L'aire de répartition des poissons migrateurs
- La restauration de la continuité écologique

- Les actions en faveur des poissons migrateurs
- Les suivis des poissons migrateurs disponibles
- Les résultats des suivis par espèce migratrice et stade en eau douce

Il vous suffit de choisir votre territoire et de cliquer sur la thématique de votre choix dans le navigateur pour que le tableau de bord vous apporte toutes les informations et analyses souhaitées !



Le tableau de bord des poissons migrateurs est un outil opérationnel. Alors n'hésitez pas à nous faire remonter vos besoins afin qu'il réponde au mieux à vos attentes !

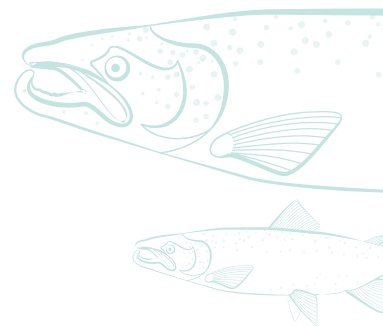
Pour le consulter : <https://bit.ly/3HqWDuQ>

En 2021, BGM a également créé un visualiseur thématique sur les poissons migrateurs. L'application est un outil de mise à disposition de données publiques référencées sur GéoBretagne permettant de mieux connaître la situation et la tendance des populations de poissons migrateurs sur les cours d'eau bretons. Il présente un état des connaissances et apporte une aide au recueil des données disponibles : suivis, études, aires de répartition, réglementation...

Pour le consulter : <https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/les-donnees-poissons-migrateurs>

LES CHIFFRES CLÉS 2021...

	REMONTÉE DES GÉNITEURS/ADULTES	RECRUTEMENT DES JUVÉNILES
SAUMON	● ↓	● ↗
TRUITE DE MER	● ↗	?
LAMPROIE MARINE	● →	?
ALOSES	● ↓	?
	RECRUTEMENT FLUVIAL	STOCK EN PLACE
ANGUILLE	● ↓	● ↓
MULET PORC	● ↓	?



Des aloses absentes des cours d'eau bretons

Aulne : 1 326 aloses
Vilaine : 781 aloses
Elorn : 75 aloses

2021 s'est distinguée par des remontées d'aloses aux stations de comptage en baisse voire en forte baisse sur l'Aulne et sur la Vilaine. Ces effectifs sont à des niveaux bas à très bas sur ces 2 cours d'eau.

Malgré les mesures de gestion mises en œuvre depuis 2016 sur la Vilaine par le COGEPOMI Bretagne pour réduire la période de pêche au filet des aloses, leur situation est mauvaise en 2021, bien en-dessous des 50 000 aloses attendues sur un bassin aussi vaste. La mauvaise situation des populations d'aloses est également constatée à l'échelle nationale.

Les arrivées de civelles à l'entrée de la Vilaine

87 kg de civelles capturées aux passes-pièges d'Arzal sur la Vilaine
4,5 tonnes de civelles capturées par les pêcheurs professionnels dans l'estuaire de la Vilaine (arrêt de la saison de pêche : 17 mars)

Avec 87 kg de civelles capturées, les remontées sur les passes pièges d'Arzal sont en 2021 équivalentes à celles de 2020 (80 kg). Sur la base d'une efficacité des passes de 15 % (5-20%) vis-à-vis des arrivées tardives, le taux d'exploitation de la pêcherie professionnelle reste élevé, il est estimé à 88% (72-91%). Le recrutement reste stable voire en légère baisse sur la Vilaine, dans un contexte d'augmentation des captures par rapport à l'année dernière.

Des remontées de lamproies marines contrastées

Aulne : 1 921 lamproies marines
Vilaine : 1 544 lamproies marines

En 2021, tandis que les remontées de géniteurs de lamproies marines aux stations de comptage sont plutôt bonnes et en forte hausse sur l'Aulne, elles sont mauvaises et en forte baisse sur la Vilaine... En revanche, les signaux ne sont pas au beau fixe concernant la reproduction des lamproies avec une chute drastique des nids comptés en 2021 sur les bassins suivis, excepté le Scorff.

Sur les autres bassins français, la situation des lamproies aux stations de comptage est globalement mauvaise et en baisse.

Des remontées de saumons en forte hausse

Elorn : 317 saumons
Aulne : 306 saumons
Scorff : 286 saumons (*Effectif partiel - estimation en cours de traitement*)

Comme en 2018 et 2019, les effectifs de saumons aux stations de comptage sont très faibles en 2021, en particulier sur l'Elorn où les effectifs n'ont jamais été aussi bas. 2021 se caractérise par une production en jeunes saumons bonne et en hausse. Les remontées élevées de géniteurs en 2020 pourraient expliquer cette augmentation.

Les données sont issues de suivis menés aux stations de comptage et de piégeage de Bretagne par la Région Bretagne sur l'Aulne, l'EPTB Vilaine sur la Vilaine, SCEA pour la FDAAPPMA29 sur l'Elorn et l'INRAe U3E et la FDAAPPMA56 sur le Scorff.



Partenaires financiers de l'Observatoire des poissons migrateurs de Bretagne :



Soutiennent les actions en faveur des poissons migrateurs : l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil régional de Bretagne, les FDAAPPMA des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, le Fond européen de développement régional, l'Office français pour la biodiversité, les Conseils départementaux des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

La lettre de l'Observatoire des poissons migrateurs est publiée par :
 Maison éclusière de la Pêchétière
 35 630 Hédé-Bazouges
www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr
bretagne.grands.migrateurs@gmail.com

Directeur de publication : Jean Yves MOËLO, BGM
 Responsable de la publication : Gaëlle GERMIS, BGM
 Coordination : Laëtitia LE GURUN, BGM
 Rédaction : Laëtitia LE GURUN, BGM
 Création graphique et impression : IMAGIC
 Imprimé en 700 exemplaires sur papier recyclé par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT
 ISSN : 2261-0537 – Dépôt légal : Mars 2022